

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} Février 2019

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 26 janvier 2019. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 1^{er} février 2019.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 21 DÉCEMBRE 2018**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER

Absents excusés : Mathieu BOURRIER (pouvoir à C GUIBERTEAU), Alain TENENBAUM (pouvoir à M VRILLAUD), Yves CORNILLE, Thierry GAYANT

Secrétaire de séance : Francis BORDET

Grand débat national

A l'initiative du Président de la république, l'Etat a engagé un grand débat sur tout le territoire national.

Dans le courrier qu'il leur a adressé le 16 janvier 2019, le Président de la République invite les Maires à s'investir dans ce grand débat selon trois modalités :

- Mise en place dans les Mairies de cahiers ou formulaires d'expression citoyenne pour recueillir la parole des concitoyens.

Un cahier d'expression citoyenne a été mis en place à la Mairie de Port D'Envaux début janvier 2019.

Ce cahier devra être envoyé à la préfecture au plus tard le 22 février 2019.

Le Maire a précisé qu'il existait un site gouvernemental sur lequel tous les intéressés pouvaient intervenir.

- Pour les Maires qui le souhaitent, le Président de la République les invite à organiser et animer des réunions d'initiative locale afin de recueillir, là encore, la parole des concitoyens.

Le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il n'avait pas l'intention d'organiser une réunion d'initiative locale en précisant que la municipalité était cependant tout à fait disposée à mettre une salle à la disposition de toute personne souhaitant organiser et animer un débat.

- Le Président de la République encourage également les Maires à accueillir avec bienveillance toutes les démarches qui pourraient leur parvenir émanant de collectifs citoyens ou d'associations. Le 25 janvier 2019 une délégation de l'association « La Parole Citoyenne Saintaise » a été accueillie à la Mairie.

Lors de l'entretien qu'ils ont eu avec les adjoints au Maire, les représentants de cette association ont remercié la municipalité pour son accueil, présenté leur association et fait part de leurs principales pistes de réflexions.

I. APPROBATION DU PV DU 21 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Subventions 2019

ASSOCIATIONS	2018	2019
ASSOCIATIONS LOCALES	5367	5367
Les Robins du coin (tir à l'arc) En sommeil	0	0
Trial Club	91	91
ACPG (anciens combattants)	100	100
L'Automne (3 ^{ème} âge)	454	454
APPE Basket	1656	1656
Parents d'élèves	327	327
Chasse	797	797
Fous cavés	501	501
Les Lapidiales	334	334
Pêche	273	273
Raquette Port d'Envalloise	278	278
Echappée Belle (Foyer rural)	278	278
Futsal	278	278
ASSOCIATIONS A BUT HUMANITAIRE	80	80
SOLCAMPO	80	80
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	890	2200
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	250	250
80€ par élève mineur pour les écoles de musique		
ADMS (école de musique) 3 élèves	240	240
ARIDEM (école de musique St Savinien) 3 élèves	160	160
SAS Solidarité et Patrimoine	0	1050
Fédération départementale de Pêche	0	500
TOTAL	6615	7647

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessus.

2) Gardiennage 2019

Le Maire rappelle que le gardiennage des salles municipales est assuré par le garde champêtre, celui de la salle des fêtes étant assuré de façon bénévole.

Le Maire propose une augmentation de 1% arrondie à l'euro le plus proche, de l'indemnité de gardiennage de la salle polyvalente, soit 350€ à compter de 2019 ; ce montant pourra être réévalué chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau montant.

3) Demande d'attribution d'une subvention de 500 € au profit de la Fédération Départementale de Pêche

Suite à la sollicitation de la Fédération Départementale de Pêche adressée par courrier du 7 décembre 2018 à la Mairie de Port d'Envaux, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'allouer une subvention de 500 euros au profit de la Fédération Départementale de Pêche correspondant au financement de 6% du coût total des travaux de la plate-forme pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du pré Valade.

Dans son courrier, la Fédération précise que le coût total des travaux s'élèvera à 7662,60 euros. La Fédération Nationale de la Pêche en France et la Région Nouvelle Aquitaine ont d'ores et déjà accordé un financement de 5330,65 euros soit 70% du projet, la Fédération Départementale financera 20% du projet soit 1532,52 euros et les Pêcheurs Port d'Envallois seront sollicités à hauteur de 299,43 euros, soit 4% du projet total.

4) Délibération pour rétrocession de deux concessions

Vu l'art L 2223-1 du CGCT,

CONCESSION V C 9 et 10

Considérant la demande de Mme DESRENTES Solange de rétrocéder sa concession perpétuelle V C 9 et 10 à la commune,

Le Maire propose d'accepter la rétrocession contre le remboursement de la seule part communale, la part revenant au CCAS lui restant acquise.

Un mandat d'un montant de quatre-vingt-neuf euros et quarante-six centimes sera émis au profit de Mme DESRENTES Solange à l'article 6718.

CONCESSION II C 16

Considérant la demande de M Mme HIDIER Gérard de rétrocéder leur concession perpétuelle II C 16 à la commune,

Le Maire propose d'accepter la rétrocession à titre gracieux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la rétrocession des concessions V C 9 et 10 ainsi que II C 16 aux conditions ci-dessus.

5) Achat de décorations de Noël

L'idée est de profiter des promotions du début d'année 2019 pour acquérir à prix intéressant les décorations qui permettront de continuer l'embellissement des rues de Port d'Envaux.

Suite à la proposition du Maire d'accorder 1500 euros au profit des décorations de Noël au titre de l'année 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour l'achat des futures décorations.

6) Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

S'agissant de l'aménagement du square de la gare, la municipalité est éligible pour obtenir une subvention au titre des amendes de police pour tous les travaux projetés à l'exception de l'acquisition des végétaux.

7) Bilan des locations 2018

Le bilan des locations des bâtiments communaux pour l'année 2018 est très satisfaisant.

Après une année 2017 exceptionnelle avec 10168 euros, le bilan de l'année 2018 est très honorable avec 9401 euros.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) SIVOS : compte rendu de la réunion du 22 janvier

Les retours sur le sondage des temps scolaires qui a été adressé aux familles, enseignants et agents ont légèrement évolué par rapport à fin décembre 2018.

Sur 94 familles consultées, 75 ont répondu au sondage qui leur a été adressé et parmi elles, 50 demandent le rétablissement du temps scolaire à 4 jours.

Concernant l'accueil de loisirs :

- 21 enfants pourraient être inscrits par leur famille pour toute la journée,
- 4 pour la demi-journée avec repas,
- 5 pour la demi-journée sans repas.

Sachant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accorde une aide à partir de 15 inscriptions, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) pourrait donc bénéficier de cette aide. Il pourrait également continuer à employer tous les agents travaillant sur les Temps d'Activité Périscolaires (TAP). Il faut cependant attendre les inscriptions définitives.

Par ailleurs, quatre enseignants se sont prononcés pour le retour à la semaine à 4 jours et un seul a souhaité le maintien à 4 jours et demi.

Sept agents se sont prononcés pour le retour à 4 jours, un pour le maintien à 4 jours et demi et deux n'ont pas de préférence. Un seul agent ne souhaite pas travailler le mercredi.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2017

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été adressé au Ministère de l'Intérieur aux fins d'examen par la commission interministérielle compétente au titre de la sécheresse 2017.

Par courrier du 17 décembre 2018, La Direction Départementale de la Protection des Populations a fait savoir qu'elle n'avait pas reconnu l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2017 pour la commune de Port d'Envaux.

V. PERSONNEL

1) Point sur le recensement

A ce jour, 75% du travail de recensement a été effectué.

2) Formations RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Cette formation qui s'inscrit dans le cadre de la protection des données et s'adresse aux responsables du traitement des données a pour but de sensibiliser les collectivités qui auront à :

- Désigner un DPD (Délégué à la Protection des Données), qui sera SOLURIS le syndicat informatique qui supervise et conseille la Commune,
- Sensibiliser les agents et les élus,
- Permettre l'exercice des droits des personnes,
- Créer des registres et les tenir à jour :
 - . Registre des traitements,
 - . Registre des sous- traitants (hébergeurs, Web master...),
 - . Registre des demandes des personnes concernées,
 - . Registre des violations des données.

Le RGPD définit très clairement ce que sont:

- Les données personnelles,
- Un traitement,
- Les fondements légaux d'un traitement,
- Les droits des personnes concernées :
 - . Droits d'accès,
 - . Droits de rectification,
 - . Droits à l'oubli,
 - . Droits à la limitation du traitement,
 - . Droits d'opposition,
 - . Droits de retirer son consentement,
 - . Droits de saisir une autorité de contrôle,

Il précise également ce qu'est la violation des données.

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux

Aménagement du square de la gare,
 Démontage des éclairages de Noël et du sapin de la place des Halles,
 Entretien et petits dépannages au profit des Ecoles,
 Entretien de la voirie,
 Transport de matériel.

2) Point sur les travaux d'aménagement de la place de l'ancienne gare

Des traverses ont été achetées pour simuler une voie de chemins de fer. Elles seront installées en Mai 2019.

Le 7 février 2019, une classe de première BAC PRO avec 12 apprentis viendra participer à la plantation des derniers arbustes (lieries, arbres fruitiers).

3) Projet d'installation d'une borne de vidange pour camping-cars

Le projet sera étudié afin de déterminer le coût de l'opération.

4) Compte rendu de la réunion du 22 janvier avec la Direction des Infrastructures Départementales

La Direction des Infrastructures Départementales (DID) a effectué des contrôles de vitesse à l'entrée de Saint Saturnin, aux Lapidiales et à l'entrée de Port d'Envaux (avant le garage) en venant de Crazannes.

Globalement les vitesses sont modérées, 56 km/h en moyenne.

A Saint Saturnin où 2429 véhicules à la journée ont été enregistrés, le radar pédagogique est très efficace.

C'est au niveau de la salle polyvalente que la vitesse moyenne est la plus importante (67 km/h).

La DID ne s'oppose pas à la mise en place d'aménagements aux entrées du village avec des dévoiements et écluses.

Par ailleurs, elle a précisé qu'il fallait un espacement de 4 mètres à partir du bord de la chaussée afin de pouvoir créer un cheminement piétonnier.

Pour le cheminement piétonnier des Lapidiales, la DID fera une étude qui sera présentée au Conseil Municipal prochainement.

5) Attribution d'un numéro de rue

Un numéro de rue sera attribué rue du Port.

6) Remplacement du fourgon

Le Maire présente les offres reçues pour le remplacement du fourgon du service technique et les récapitule dans le tableau ci-dessous.

Entreprise	Véhicule	Montant HT
Ets Bagonneau Saintes	Master L3H2 DCI	21848.31
Saintonge automobile distribution St Jean d'Angély	Master L3H2 DCI	23014.76
BARN'S Saintes	Monavo L3H2 CDTI	20777.00
CLARA AUTOMOBILES SAINTES	Boxer Premium L3H2 Blue HDi	19681.50

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- choisit le Boxer Premium de Clara automobiles à Saintes
- charge le Maire de demander et comparer les offres de crédits auprès de trois organismes différents
- autorise le Maire signer une offre de prêt pour l'achat de ce véhicule et tout document afférent à ce dossier

7) Cambriolage de la salle polyvalente

Suite au cambriolage de la salle polyvalente dans la nuit du 25 au 26 janvier 2019, une plainte a été déposée à la gendarmerie et une déclaration a été faite auprès de la compagnie d'assurance.

La compagnie d'assurance qui a accusé réception le 31 janvier 2019 a précisé les pièces à fournir et a rappelé le montant de la franchise : 296 euros.

A réception des pièces la compagnie d'assurance pourra soit :

- Donner son accord pour que les travaux de remise en état soient engagés immédiatement,
- Mandater un expert pour constater les dégâts et définir les réparations à effectuer.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Saintonge Romane : compte rendu de la Commission Culture, Patrimoine, Culture du lundi 21 janvier 2019

Après avoir introduit la Commission, Mr MASSIAS, Vice - Président en charge de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport a annoncé le départ de Madame Fanny LAMMIN, chargée de la mission « Culture » au Pays de Saintonge Romane depuis 2011.

Sa candidature au poste de Chargé de mission « Organisation Touristique du Territoire » a été retenue par la Communauté d'Agglomération de Saintes sur proposition des 3 Présidents des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Suite à cette annonce, les élus de la Commission ont exprimé leurs craintes sur le devenir des projets « Culture ».

Les Présidents des deux Communautés de Communes (CDC) ont donné leur accord pour le recrutement de Fanny LAMMIN par la Communauté d'Agglomération (CDA) de Saintes à la condition que les projets culturels se poursuivent sur leur territoire et que Fanny LAMMIN poursuive un rôle de supervision de ces projets.

Véronique BERGONZINI, en charge du Patrimoine et du tourisme au Pays a exposé les missions qui seront poursuivies en 2019 :

- L'accompagnement et le soutien aux porteurs de projets culturels, touristiques et patrimoniaux au titre des fonds LEADER (financement européen),
- L'accompagnement technique et la cotisation du Pays en lien avec la candidature UNESCO « Savoir-faire du Cognac »,
- La valorisation des circuits courts :
 - . Réédition du site des producteurs et du site internet dédié,
 - . Reconduction des Balades Romanes et Gourmandes
- La valorisation de l'Abbaye de Trizay, centre d'art contemporain,
- Les éditions du Pays :
 - . Guide touristique annuel,
 - . Plan guide églises et abbayes,
 - . L'agenda des manifestations,
- Visites du soir des églises et des villages :
 - Les visites « découverte du patrimoine » par un conférencier sont maintenues en 2019.
- Les actions à faire évoluer dans le contenu ou l'organisation en lien avec la réflexion NOTT (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques) en Saintonge Romane.

Le PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) est une action essentielle pour le Président de la CDC « Cœur de Saintonge » car elle permet aux enfants issus du monde rural d'accéder à des actions culturelles de qualité comme « Du Spectacle plein les mirettes ».

2) UNion des MARais (UNIMA) : compte rendu de la réunion du 16 janvier 2019

Cette réunion était animée par monsieur LEONARD président de l'UNIMA et Maire de CHATELAILLON assisté d'un cabinet d'avocats parisien (Maître LANDOT).

L'UNIMA est articulée en trois pôles :

- . Un bureau d'étude possédant une compétence reconnue par tous les acteurs du marais,
- . Un pôle fournisseur d'eau, c'est la partie réseau.
- . Une régie des travaux.

Le but de cette réunion était de proposer aux participants, une révision des statuts de l'UNIMA avec une structure duale et une gestion unifiée au profit des 2 structures :

. D'une part, une structure quasi identique à l'UNIMA actuelle regroupant les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les communes et le département.

. D'autre part une UNIMA bis regroupant les ASA (Associations Syndicales Autorisées) et le département.

Une Compétence générale sera choisie et adoptée par tous les acteurs et des compétences à la carte pourront ou non être choisies en fonction des besoins.

Cette proposition de révision des statuts devrait être débattue lors d'une assemblée générale extraordinaire en avril 2019.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
janvier	Mairie	Vœux du Maire	V 18	L'occasion pour la Municipalité de souhaiter à tous un avenir meilleur. Cette cérémonie permet de rassembler tous les Port d'Envallois qui participent activement à la vie de la Commune ainsi que les nouveaux arrivants qui font à cette occasion connaissance avec les élus. Occasion aussi de récompenser Véronique Peyremole pour sa compétence professionnelle au cours des 20 ans passés au sein de la collectivité.
	Apiculteurs récoltants	Réunion d'information	L 28	Rencontre très constructive où 42 personnes ont participé à la réunion. Une vingtaine de personnes se sont inscrites pour participer à la campagne de piégeage des frelons asiatiques.
	Ets Tardy	Présentation de matériel	J 31	Malgré une journée passée sous la pluie, les exposants ont répondu présents, les visiteurs se sont également déplacés en nombre.
Février	FKV	Concert de soutien à la Graine d'Orge (Saintes)	V1	Concert très réussi qui a attiré énormément de monde. Le bilan financier n'est pas connu.

2) Manifestations à venir

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Février	Pêche	Assemblée Générale	V 8	A la salle des Fêtes à 20h.
	l'Automne	Assemblée Générale	S 9	A la salle des Fêtes à 14h30.

	Médiathèque	Exposition crétacés	5 au 20	Dans le cadre « des Port d'Envallois font partager leur passion » Paul Ocqueteau présente des fossiles marins trouvés dans les environs de la Commune.
		Conférence	S 9	Présence de Paul Ocqueteau pour une conférence à 11h.
	Basket	Carnaval des basketeurs	M 13	Après-midi récréatif à la Salle Polyvalente.
	Les Mouettes	30 ans de l'APE	M13	Boum anniversaire à 15h à la Salle des Fêtes de Crazannes.
	Ecole	Journée sportive à la Maternelle	J 14	
	l'Automne	Théâtre	D 24	4 pièces de théâtre patoisantes par la troupe des Durathieurs à 14h30.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 10 janvier à la salle des fêtes du Mung

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Point sur le festival des Fous Cavés

La programmation a été arrêtée avec 6 groupes (3 par soirée).

La jauge a été revue à la baisse et arrêtée à 3000 personnes par soirée.

Toutes les dépenses seront examinées avec le plus grand sérieux.

Une réunion est planifiée à la Sous-Préfecture le 5 mars 2019.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 22 février 2019 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.